

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le jeudi 17 septembre 2020, à 8h00
en la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron

2020-09-17 - 317

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 8h00 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

2020-09-17 - 318

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2020-09-17 - 319

Adoption du premier projet - Règlement numéro 860-101

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement n° 860-101 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

1. Modifiant les limites des zones H402 et H705, afin de créer la nouvelle zone communautaire P403 et agrandir la zone H400;
2. Créant une nouvelle grille des usages et normes applicable à la zone P403;
3. Modifiant les limites des zones H105 et H105-1, afin de créer une nouvelle zone résidentielle H108;
4. Créant une nouvelle grille des usages et normes applicable à la zone H108;

2020-09-17 - 319

(suite)

5. Modifiant les limites de la zone C103 afin de supprimer la zone C103-1 et inclure le lot no 2 085 294 à la zone H105;
6. Modifiant la grille des usages et normes de la zone commerciale C103;
7. Modifiant la grille des usages et normes de la zone industriel I203 afin d'y inclure l'ensemble des groupes d'usages C-6 et C-9;
8. Abrogeant la grille des usages et normes de la zone H400 pour en créer une nouvelle;
9. Modifiant l'article 1158 concernant les bâtiments mixtes;
10. Ajoutant un paragraphe à la fin de l'article 129 concernant l'architecture.

Qu'en vertu de l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et Services sociaux en date du 4 juillet 2020, une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public aura lieu pour le projet de règlement numéro 860-101;

Qu'en vertu du même décret, une assemblée publique de consultation aura lieu lors de l'assemblée municipale du 13 octobre 2020 sur ce projet de règlement;

Que la greffière ou la greffière adjointe soit autorisée à préparer l'avis public pour la tenue de la consultation écrite ainsi que tous les documents nécessaires à ladite consultation;

ADOPTÉ

2020-09-17 - 320

Nomination - Membre du Comité consultatif en environnement

Attendu qu'en vertu des modalités du règlement n° 865 constituant un comité consultatif en environnement, les membres de ce comité sont nommés par le Conseil municipal;

Attendu que la durée du mandat de chaque membre est déterminée par ce même règlement;

Attendu que deux (2) postes sur le comité consultatif sont vacants;

Attendu que le Conseil municipal désire combler un (1) de ces deux (2) postes par la nomination de Monsieur Jasmin Vachon;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que Monsieur Jasmin Vachon soit nommé à titre de membre du comité consultatif en environnement pour la période allant du 18 septembre 2020 au 1^{er} janvier 2021;

ADOPTÉ

2020-09-17 - 321

***Nomination d'un représentant
Table action culture***

Attendu que la Table action culture est un organisme interne de la MRC Thérèse-De Blainville;

Attendu que Madame Suzie Lévesque était nommée pour représenter la Ville à la Table action culture, mais qu'elle a récemment pris sa retraite;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un autre représentant de la Ville pour siéger à la Table action culture;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que Monsieur Frédéric Maltais, coordonnateur au service des loisirs, soit désigné pour représenter la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et pour siéger à la Table action culture, et ce, pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'en septembre 2022 et que Madame Mylène Martin, coordonnatrice, soit nommée comme substitut;

Que copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, à la MRC Thérèse-De Blainville;

ADOPTÉ

2020-09-17 - 322

***Travaux de déneigement - Saison hivernale 2020-2021
Ajustement de prix***

Attendu que la société par actions « Jean Villeneuve Sablières » a obtenu, par la résolution 2017-06-215, le contrat de déneigement des rangs, montées, rues et trottoirs pour une durée de cinq ans, soit les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

Attendu que l'article 16.4 du devis stipule que le conseil municipal doit approuver, à chaque année, la valeur du contrat pour la prochaine saison hivernale incluant les ajustements de prix;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que la valeur du contrat pour le déneigement des voies publiques pour la saison hivernale 2020-2021 soit fixée à 972 319,89 \$ taxes incluses, incluant l'ajustement de 2 % prévu au devis et tous les ajustements relatifs au nombre de kilomètres totaux de voies publiques et trottoirs faisant l'objet du contrat;

ADOPTÉ

2020-09-17

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2020-09-17 - 323

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Marie-Eve Charron, greffière adjointe